

## S 8 - 4 - ELU 0 6 0 4 - Gérer les conflits de voisinage dans les collectivités



# Formation du vendredi 8 juillet 2022

Places limitées à 12 inscriptions

COLLECTIVITE .....

M, Mme (Nom-Prénom).....

Fonction.....

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

Participera  le vendredi 8 juillet 2022

Salle du Temps Libre  
74 Rue de l'Égalité  
16160 GONDPONTOUVRE

## COUT DE LA FORMATION

300 euros par personne pour les collectivités adhérentes  
Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

## FINANCEUR

Caisse des Dépôts (DIF)

à compter de 2022

**vous devez vous inscrire**

**sur le site « [MON COMPTE FORMATION](https://moncompteformation.gouv.fr) »**

**avant le 17/06/2022**

Collectivité ou Elu

Bulletin d'inscription à envoyer à l'AMF16

avant le 17/06/2022

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant**, doit être signifiée à l'Association **7 jours avant la formation**. En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) l'Association facturera la totalité de la prestation.

**PAUSE DEJEUNER : si le contexte sanitaire le permet. Des renseignements vous seront communiqués ultérieurement.**

S 8 - 5 - ELU 0 6 0 4 - **Gérer les conflits de voisinage dans les collectivités**



## Formation du vendredi 2 décembre 2022

Places limitées à 12 inscriptions

COLLECTIVITE .....

M, Mme (Nom-Prénom).....

Fonction.....

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

Participera  le vendredi 2 décembre 2022

Salle du Temps Libre  
74 Rue de l'Égalité  
16160 GONDPONTOUVRE

### COUT DE LA FORMATION

300 euros par personne pour les collectivités adhérentes  
Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

### FINANCEUR

Caisse des Dépôts (DIF)

à compter de 2022

**vous devez vous inscrire**

**sur le site « [MON COMPTE FORMATION](https://moncompteformation.gouv.fr) »**

**avant le 10/11/2022**

Collectivité ou Elu

Bulletin d'inscription à envoyer à l'AMF16

avant le 10/11/2022

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant**, doit être signifiée à l'Association **7 jours avant la formation**. En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) l'Association facturera la totalité de la prestation.

**PAUSE DEJEUNER : si le contexte sanitaire le permet. Des renseignements vous seront communiqués ultérieurement.**